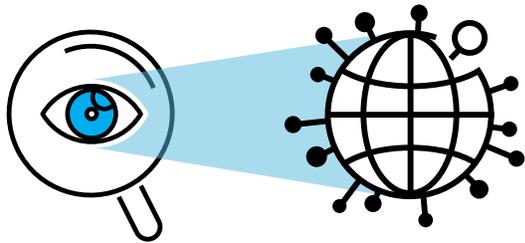


# Rapport d'informations sur la qualité de l'audit du CCRC : RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DES INSPECTIONS DE 2020

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) assure la surveillance réglementaire des cabinets qui audient les états financiers annuels des émetteurs assujettis canadiens. Le présent rapport intermédiaire donne un aperçu des thèmes et des points de vue découlant des travaux d'évaluation de la qualité de l'audit que nous avons menés jusqu'à maintenant en 2020. Il met également en évidence nos observations initiales quant à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les audits de sociétés ouvertes. Nous y avons inclus des éléments à considérer par les auditeurs et les comités d'audit alors qu'ils se préparent à effectuer leurs audits de fin d'exercice et qu'ils continuent de relever les défis liés à la COVID-19. Nous prévoyons constater d'autres répercussions dans nos évaluations des audits réalisés plus tard cette année et au cours de la première moitié de 2021 et nous les aborderons plus longuement dans notre rapport annuel.

**Le CCRC sera ravi de discuter de ce rapport avec les comités d'audit, les cabinets d'audit, les instances de normalisation et les organismes professionnels comptables.**



## Superviser la qualité de l'audit pendant une pandémie mondiale : une vigilance accrue est essentielle

L'année 2020 a été jusqu'à présent une année hors du commun. La pandémie de COVID-19 a donné lieu à de l'incertitude économique et à des programmes de relance gouvernementaux sans précédent. Les perturbations économiques ont entraîné un grand nombre d'enjeux importants en matière de comptabilité et d'audit, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la continuité de l'exploitation/des liquidités, les évaluations complexes et les estimations comptables, les évaluations de la dépréciation et la comptabilisation des nouveaux programmes gouvernementaux ainsi que d'autres questions propres à chacun des secteurs d'activité, comme l'estimation des pertes sur prêt des institutions financières. Modifier et adapter les processus opérationnels et les contrôles financiers pour tenir compte des nouvelles façons de faire des affaires ont posé des défis pour les sociétés ouvertes et les auditeurs du monde entier. Presque du jour au lendemain, les audits à distance sont devenus la nouvelle norme, ce qui crée de nouveaux risques pour la qualité de l'audit.

Avant la pandémie, nos évaluations réglementaires et nos discussions avec les auditeurs, les comités d'audit, les autorités de réglementation, les investisseurs et les instances de normalisation ont invariablement mis en évidence l'importance du scepticisme professionnel, de l'esprit critique et de la supervision appropriée de l'audit dans la réalisation d'audits de grande qualité. Les inspections du CCRC mettaient en évidence des lacunes dans l'application de ces éléments clés, et la crise n'a fait qu'accroître la nécessité de faire preuve de vigilance. Comme les audits continuent d'être effectués à distance et que les défis opérationnels persistent, le respect rigoureux des normes d'audit et la diligence raisonnable ne doivent pas être compromis.

Les quatre groupes de travail mis sur pied à la suite de la table ronde sur la qualité de l'audit au Canada organisée par le CCRC et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à la fin de 2019 se sont concentrés sur les mesures qui peuvent être prises par les parties prenantes concernées à l'égard de la détection de la fraude, de l'évaluation de la continuité de l'exploitation, de l'amélioration du scepticisme professionnel et de la réponse aux enjeux soulevés par les secteurs novateurs et aux enjeux émergents sur la réalisation d'audits de qualité. L'incidence de la COVID-19 sur l'audit souligne l'importance de ce travail et sa pertinence pour tous les secteurs et industries au Canada; la mise en œuvre des recommandations de ces groupes de travail sera essentielle pour améliorer la qualité de l'audit et réduire le risque de déficiences et de pertes pour le public investisseur, particulièrement en cette période de perturbation économique mondiale.

# Évaluations de la qualité de l'audit

## Inspections des dossiers de mission

Bien que les inspections des dossiers de mission par le CCRC en 2020 aient été retardées pendant une courte période, alors que les cabinets et nous-mêmes nous nous préparions à effectuer ce travail à distance, nous avons conduit jusqu'à présent 51 des 72 inspections de dossiers prévues dans les quatre plus grands cabinets d'audit du Canada; nous avons relevé des constatations importantes (déficience dans le cadre de l'application de normes d'audit généralement acceptées qui pourraient donner lieu à un retraitement de l'information financière de la société) dans cinq de ces dossiers. Par comparaison, 12 constatations importantes avaient été relevées parmi les 72 inspections effectuées en 2019.

Ces résultats suggèrent que, globalement, le nombre de constatations importantes est inférieur à celui de l'année précédente. Toutefois, ces résultats sont susceptibles de changer à mesure que nous effectuons le reste de nos inspections. Notre rapport annuel présentera nos commentaires sur les résultats des autres inspections de dossiers prévues, y compris toutes répercussions de la pandémie de COVID-19.

Pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit, le CCRC s'attend à ce que les cabinets atteignent l'objectif de 90 % des dossiers de mission inspectés sans constatation importante d'ici la fin de 2021. Vu les résultats de nos inspections à ce jour, et les éventuelles répercussions sur l'audit, il reste encore du travail à faire pour atteindre cet objectif de façon systématique.



La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée. De cette façon, la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit est plus grande. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de chacun des dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble des audits, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects les plus difficiles.

## Thèmes communs : estimations, qualité des éléments probants, supervision

À ce jour, nos constatations d'inspections les plus communes concernent l'audit d'estimations et la qualité des éléments probants obtenus par les équipes de mission, et un bon nombre auraient pu être détectées et corrigées par une supervision et une revue efficaces par des membres plus expérimentés de l'équipe de mission. Voici des exemples de déficience :

- Remise en question insuffisante des estimations de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés et des contreparties non monétaires transférées lors de regroupements d'entreprises.
- Audit des revenus comptabilisés selon le pourcentage des travaux terminés, alors que les auditeurs n'ont pas obtenu d'éléments probants suffisants et appropriés pour soutenir l'estimation du progrès effectué.
- Insuffisance des travaux effectués pour appuyer les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés pour estimer les montants recouvrables lors des tests de dépréciation.
- Absence de vérification de la fiabilité des documents et des rapports fournis par la direction.
- Compréhension insuffisante ou incorrecte des processus comptables et opérationnels sous-jacents, ce qui donne lieu à des procédures d'audit qui ne permettraient pas de déceler une anomalie significative, le cas échéant.
- Procédures d'audit appliquées à des groupes d'opérations sans avoir fait l'objet d'un rapprochement avec les montants présentés dans les états financiers; en conséquence, certaines opérations ne sont pas vérifiées.
- Le fait de ne pas tenir compte d'éléments probants contradictoires et de conclure à l'absence d'indicateurs de dépréciation des actifs alors que l'existence de tels indicateurs se trouvait dans l'information publiquement accessible ou dans le dossier d'audit.
- Anomalies, individuellement inférieures au seuil de signification, relevées dans le cadre des procédures d'audit, sans être adéquatement résumées et signalées au comité d'audit.

### Comment les cabinets répondent-ils aux constatations du CCRC?

La plupart des constatations importantes nécessitent la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets afin de vérifier, le cas échéant, si un retraitement des états financiers lié à une erreur significative est requis. Le reste de ces constatations nécessitent des ajouts au dossier d'audit afin de démontrer que les éléments probants obtenus étaient suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations.

Le CCRC s'attend à ce que les cabinets corrigent les déficiences détectées dans leurs dossiers d'audit avant la publication par les émetteurs assujettis concernés de leur prochain rapport trimestriel. Lorsqu'un retraitement est nécessaire, le cabinet doit collaborer avec l'émetteur assujetti concerné afin de l'effectuer le plus tôt possible. À ce jour, aucun retraitement lié à des questions découlant des inspections de cette année n'a été requis.

*Suite à la page suivante*

Les cabinets d'audit qui participent au **Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit** communiquent au comité d'audit de l'émetteur assujetti les constatations et les mesures correctives propres à la société ouverte, ainsi que ce rapport. Les comités d'audit sont invités à discuter avec leur auditeur du contenu de ce rapport et des constatations particulières, le cas échéant.

---

## Évaluations des systèmes de gestion de la qualité

Nos évaluations des systèmes de gestion de la qualité de 2020 se poursuivent, bien que nous ayons constaté certains retards dans la mise en œuvre et/ou le test des contrôles nouveaux ou améliorés visant à combler les lacunes relevées en 2019. Nous publierons nos évaluations et nos constatations dans notre rapport annuel en mars 2021.



### Accès aux dossiers de travail d'audit à l'extérieur du Canada

Le CCRC a aidé les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à élaborer et à publier les modifications recommandées au Règlement 52-108 d'octobre 2019 afin d'accroître l'accès aux travaux d'audit réalisés à l'extérieur du Canada.

Certains auditeurs et pays étrangers continuent d'empêcher le CCRC d'inspecter les travaux d'audit des sociétés ouvertes canadiennes effectués sur leur territoire. Nous sommes préoccupés par les répercussions possibles de cette situation sur la surveillance des auditeurs et, à terme, sur le public investisseur, et nous continuons de rencontrer les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour régler ce problème important.

**Pour obtenir la liste détaillée des pays où le CCRC n'a pas eu accès aux dossiers de travail, consultez notre site Internet [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca).**

---

# L'audit dans le contexte de la COVID-19 : domaines d'intérêt pour les auditeurs et considérations pour les comités d'audit

## Domaines d'intérêt pour les auditeurs

Le contexte actuel est un territoire inconnu pour les auditeurs, la pandémie continuant de poser des défis à la façon dont l'audit est effectué. Le CCRC s'attend à ce que les auditeurs fassent preuve d'une diligence accrue dans le respect des normes d'audit et aient recours aux pratiques éthiques exigées par la profession au moment de préparer les audits de fin d'exercice et lors de la planification pour 2021. Voici les principaux domaines d'intérêt devant être pris en compte :



Comprendre **comment l'environnement et les activités des émetteurs assujettis ont changé** ainsi que l'incidence sur l'approche d'audit et les domaines d'intérêt, notamment :

- Réaligner le plan d'audit en fonction des changements et **revoir l'évaluation des risques de l'auditeur**.
- Évaluer l'efficacité des structures de contrôle interne à la suite de **changements de personnel** (p. ex., séparation des tâches, processus omis ou contraintes de capacité).
- Revoir l'efficacité des **contrôles généraux des technologies de l'information** lorsque de nouveaux systèmes ont été mis en place de façon accélérée.
- Évaluer la fiabilité des éléments probants obtenus par voie électronique, notamment au moyen de tests appropriés des documents et rapports produits à l'interne par la direction.



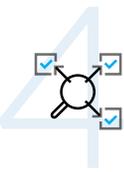
Accroître l'accent mis par l'auditeur sur la **fraude**.

- La revue thématique du CCRC sur la [fraude](#) présente un certain nombre d'éléments dont les auditeurs doivent tenir compte qui sont particulièrement pertinents dans le contexte actuel, notamment la compréhension du programme de gestion des risques de fraude de l'émetteur assujetti, l'évaluation du fonctionnement du programme de dénonciation et l'intensification de l'implication des spécialistes de la fraude.



Maintenir un **scepticisme professionnel** et un regard critique dans l'évaluation de la fiabilité des éléments probants, notamment :

- Procéder à une remise en question efficace des prévisions de flux de trésorerie de la direction et d'autres hypothèses clés intégrées aux modèles d'évaluation et aux tests de dépréciation.
- Adapter l'approche de l'évaluation de la continuité de l'exploitation pour qu'elle soit conforme aux défis économiques actuels. Cela signifie que les travaux d'audit liés à la continuité de l'exploitation peuvent devoir être plus étendus et nécessiter des éléments probants différents. Il est important que l'analyse de la continuité de l'exploitation se poursuive jusqu'à la date du rapport de l'auditeur. La revue thématique du CCRC sur la [continuité de l'exploitation](#) comporte un certain nombre d'éléments dont les auditeurs doivent tenir compte.



Comprendre comment les **auditeurs de composantes** ont adapté l'approche d'audit aux nouvelles circonstances et explorer différentes façons pour l'auditeur de groupe d'exercer une supervision suffisante s'il est incapable de rencontrer les auditeurs de composantes en personne et, par conséquent, d'examiner les documents d'audit sur place.



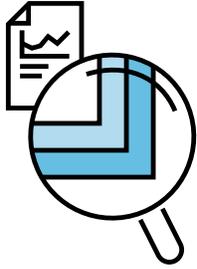
Assurer **une supervision et un examen** efficaces pour favoriser une qualité uniforme tout au long de l'audit.

- Adapter la supervision et l'examen au contexte actuel, dans lequel les employés moins expérimentés travaillent à distance à partir de différents endroits.
- Accroître l'encadrement et le temps consacrés par les associés et les membres plus expérimentés de l'équipe de mission.

## Considérations pour les comités d'audit

Au cours de nos conversations avec les présidents de comités d'audit, les administrateurs ont souligné les défis que la COVID-19 a posés à leur surveillance de la qualité des rapports financiers de leur entreprise. Il est particulièrement important de collaborer activement avec l'auditeur pendant cette période afin de mieux comprendre l'approche d'audit, les défis nouveaux ou non et les systèmes et processus de gestion de la qualité du cabinet. Bien que nous reconnaissons que la situation évolue rapidement et que de nouveaux enjeux et risques émergeront au fil du temps, le CCRC encourage les comités d'audit à tenir compte des éléments suivants qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des audits de sociétés ouvertes au Canada et à en discuter avec leurs équipes de direction et d'audit.

ENJEU	QUESTIONS POSSIBLES POUR L'AUDITEUR
<p>Questionner les hypothèses sous-jacentes et la suffisance des divulgations liées aux estimations comptables et à la continuité de l'exploitation, ainsi que les travaux d'audit entourant ces domaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Où se situent nos principales estimations?</li> <li>• Comment se comparent-elles à celles d'autres entreprises du secteur?</li> <li>• Quels éléments probants contradictoires ont été relevés et comment avez-vous évalué cette information?</li> </ul>
<p>Comprendre les changements apportés à l'évaluation par l'auditeur des risques de fraude et au plan d'audit connexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels changements ont été apportés au plan d'audit pour répondre au risque croissant de fraude dans le contexte actuel?</li> <li>• Comment le plan d'audit aborde-t-il l'examen et les tests des contrôles internes nouveaux ou modifiés?</li> <li>• L'équipe de mission a-t-elle fait appel à des spécialistes judiciaires dans le cadre de l'audit?</li> </ul>
<p>Surveiller de façon proactive les principales étapes de l'audit et les indicateurs prospectifs de la qualité de l'audit (p. ex., nombre d'heures prévues pour le travail des associés responsables de la mission ou de la supervision) afin de cerner et de régler les problèmes rapidement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment avez-vous ajusté adéquatement votre estimation du travail d'audit pour tenir compte des enjeux comptables et d'audit découlant de la pandémie?</li> <li>• Quel est le nombre d'heures prévues pour le travail des associés et des directeurs cette année? Comment ce nombre d'heures se compare-t-il à celui des années précédentes?</li> <li>• Y a-t-il des retards possibles dans l'atteinte des étapes importantes de la mission d'audit?</li> </ul>
<p>Rencontrer plus fréquemment la direction et les auditeurs pour comprendre les changements opérationnels et s'assurer que le plan d'audit est bien adapté aux nouvelles conditions et pour fournir de l'information afin d'aider les auditeurs à mettre à jour le plan d'audit (p. ex., changements au régime d'intéressement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des contrôles internes ont-ils été modifiés en raison de la pandémie?</li> <li>• Quand les contrôles internes de l'entreprise seront-ils testés pour en vérifier l'efficacité opérationnelle?</li> <li>• Combien de temps faudra-t-il pour corriger les déficiences des contrôles internes?</li> </ul>
<p>Collaborer avec les auditeurs et la direction aux divulgations des questions clés liées à l'audit qui sont touchées par la COVID-19.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les risques importants qui ont été pris en compte à titre de question clé de l'audit dans le rapport de l'auditeur?</li> <li>• Quels risques importants ont été exclus et pourquoi?</li> <li>• Les questions clés de l'audit sont-elles propres aux faits entourant l'audit?</li> </ul>



## Ressources supplémentaires du CCRC

Des ressources supplémentaires liées aux activités de surveillance réglementaire du CCRC pendant la COVID-19 sont accessibles à l'adresse <https://www.cpab-ccrc.ca/fr/points-de-vue/covid-19-fr>.

## À propos de ce rapport

Le présent rapport fournit des renseignements tirés des évaluations intérimaires de la qualité de l'audit menées par le CCRC en 2020 (majoritairement en lien avec les quatre plus grands cabinets comptables du pays). Nous publierons notre Rapport d'informations annuel sur la qualité de l'audit en mars 2021.

## À propos du CCRC

Chargé de protéger les intérêts du public investisseur, le CCRC assure la surveillance réglementaire des cabinets qui audient les états financiers annuels des émetteurs assujettis canadiens. Nous faisons la promotion d'un audit de qualité durable grâce à une surveillance réglementaire proactive, à un dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à de l'information pratique qui informe les participants aux marchés financiers.

Pour en savoir plus  
[www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca)

 Suivez-nous sur **Twitter** - @CPAB\_CCRC



#### Coordonnées

Téléphone : 416-913-8260  
Sans frais : 1-877-520-8260  
Télécopieur : 416-850-9235  
Courriel : [info@cpab-ccrc.ca](mailto:info@cpab-ccrc.ca)



La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.  
© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTEs, 2020. TOUS DROITS RÉSERVÉS.